

*Rapport du
Groupe d'observation de la Tunisie*

Liberté d'expression en Tunisie :

Le siège se poursuit

Avril 2007

Liberté d'expression en Tunisie :

Le siège tient

TABLE DES MATIERES :

A.	Introduction	p. 3
B.	Faits sur le terrain	
	1. Les prisonniers d'opinion	p. 5
	2. Le blocage de l'Internet	p. 7
	3. La Censure des livres	p. 8
	4. Les organisations indépendantes	p. 11
	5. Journalistes et dissidents	p. 15
	6. La liberté de la presse	p. 16
	7. La torture, la brutalité et l'impunité	p. 17
	8. La justice	p. 17
C.	Conclusion	p. 18
D.	Annexes	p. 20
	Annex 1: Lettre du 18 janvier 2007 du TMG au SG des Nations Unies, M. Ban Ki Moon (en anglais)	p. 20
	Annex 2: Réponse des Nations Unies en date du 13 mars 2007 (en anglais)	p. 22
	Annex 3: Alerte du 1er mars 2007 au sujet de Me Mohammed Abbou	p. 25
	Annex 4: LISTE DES LIVRES INTERDITS – SALON DU LIVRE DE TUNIS 2006	p. 27
	Annex 5: Liste des sites Web bloqués qui présentent des nouvelles, des informations politiques et des informations sur la Tunisie, et qui étaient bloqués en date du 28 février 2007	p. 30

A. INTRODUCTION :

Ce rapport est le quatrième rapport du groupe d'observation de la Tunisie (TMG). Il fait suite à la dernière d'une série de missions d'enquête en Tunisie par les membres du groupe dans les mois précédant et suivant le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). La première mission a eu lieu du 14 au 19 janvier 2005 et a conduit au premier rapport du TMG intitulé *Tunisie : liberté d'expression assiégée*¹. Ce premier rapport a été rendu public en février 2005. Il présentait nos conclusions initiales et formulait une série de recommandations au gouvernement tunisien.

D'autres missions ont suivi en mai et en septembre 2005, ainsi qu'en avril 2006. Les rapports de mission sont disponibles à l'adresse suivante : **http://campaigns.ifex.org/tmg/fr_index.html**

Les membres du TMG ont par ailleurs activement pris part au Sommet mondial sur la Société de l'Information.

Au cours de ces cinq missions, le TMG a été en mesure de rencontrer plus de 300 personnes et plus de 50 organisations et institutions, y compris des membres du gouvernement et de l'opposition, des officiels, des organisations soutenues par le gouvernement, des organisations issues de la société civile, des défenseurs des droits de la personne, des journalistes, des éditeurs, des bibliothécaires, des radiodiffuseurs privés et bien d'autres encore.

Lors de notre dernière visite, nous avons rencontré un représentant du Ministère de la Justice. De manière surprenante, le directeur de l'Agence tunisienne de communication extérieure (ATCE) a refusé de nous rencontrer cette fois-ci.

Depuis le SMSI, et depuis le dernier rapport du groupe du mois de mai 2006, nous avons malheureusement constaté une grave détérioration des conditions dans lesquelles s'exerce la liberté d'expression en Tunisie, particulièrement en ce qui concerne les organisations indépendantes, le harcèlement des journalistes et des dissidents, le blocage des livres et des sites web, l'indépendance de la justice et avec l'emprisonnement de l'avocat des droits de la personne Mohamed Abbou qui est en prison pour avoir émis son opinion dans des articles publiés sur Internet. Au total, ces changements nous conduisent à conclure que le gouvernement tunisien cherche à réprimer plus avant la dissidence depuis mai 2006.

Nous demandons donc au gouvernement tunisien de prendre très au sérieux les recommandations formulées dans le présent rapport et de montrer immédiatement une véritable intention de mettre un terme aux pratiques que nous avons identifiées et qui violent les lois et les normes internationales en matière de droits de la personne que la Tunisie a ratifiées.

¹ http://campaigns.ifex.org/tmg/fr_index.html

Par ailleurs, nous appelons la communauté internationale à prendre ses responsabilités pour que la Tunisie respecte ses engagements internationaux, à insister sur un véritable engagement de la Tunisie à changer dans la pratique et à s'assurer que les voix indépendantes en Tunisie soient traitées avec le respect et la tolérance propres à une démocratie et non pas dans le cadre d'abus caractéristiques d'un Etat policier.

Dans les sections suivantes, nous mettons en exergue les principaux développements que nous avons été en mesure d'observer depuis notre premier rapport.

Le Groupe d'observation de la Tunisie (TMG)

Le groupe d'observation de la Tunisie (TMG) est une coalition de 16 organisations créée en 2004 pour suivre de près la liberté d'expression en Tunisie dans les mois qui conduisent au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et dans les mois qui suivent. Ces 16 organisations sont toutes membres de l'Echange international de la liberté d'expression (IFEX), un réseau mondial de 71 organisations nationales, régionales et internationales engagées dans la défense de la liberté d'expression.

La sixième mission du TMG en Tunisie (27 février – 4 mars 2007) était composée de Carl Morten Iversen du centre PEN norvégien, Alexis Krikorian de l'Union Internationale des Editeurs (UIE), Yousef Ahmed d'Index on Censorship et Virginie Jouan de l'Association Mondiale des Journaux (AMJ). L'Ambassade tunisienne du Caire a empêché Sherif Azer de l'Organisation égyptienne des droits humains (EOHR) de recevoir un visa à temps. Par ailleurs, il a été traité grossièrement par l'Ambassade. (Gamal Eid de l'Arabic Network for Human Rights Information (HRinfo.net) s'était vu refuser un visa d'entrée pour rejoindre la mission du TMG d'avril 2006.)

Les autres membres du TMG sont : l'Arabic Network for Human Rights Information (HRinfo.net), ARTICLE 19, l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), le Comité des écrivains en prison du PEN international (WiPC), la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), l'Institut international de la presse (IIP), Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (CJFE), l'Organisation égyptienne des droits de l'Homme (EOHR), Journalistes en Danger (JED), le Media Institute of South Africa (MISA), le World Press Freedom Committee.

B. FAITS SUR LE TERRAIN :

1. Les prisonniers d'opinion

C'est avec force que nous réitérons nos recommandations passées visant à :

** libérer tous les prisonniers politiques détenus pour leur croyance religieuse et politiques et qui n'ont jamais fait l'apologie de la violence ou qui n'y ont jamais eu recours.*

** mettre un terme aux sanctions administratives arbitraires contraignant le journaliste Abdallah Zouari à vivre à 500 km de sa femme et de ses enfants et garantir ses libertés de mouvement et d'expression.*

Par ailleurs, nous appelons à la libération immédiate de l'avocat des droits de la personne et écrivain Mohamed Abbou.

Mohamed Abbou

Le 1^{er} mars 2007, les membres de la délégation du groupe d'observation de la Tunisie (TMG) ont été physiquement empêchés d'accéder à la rue du Kef où se situe la prison de l'écrivain et avocat Mohamed Abbou par des hommes en civil refusant de s'identifier.

De plus, un deuxième cercle plus distant d'hommes également en civil prenaient des photographies des membres de la délégation du TMG. Les mêmes hommes ont interdit aux membres de la délégation du TMG de prendre des photographies. La voiture de la délégation du TMG avait été au préalable arrêtée pendant une dizaine de minutes sur la route du Kef par un groupe de gendarmes de la garde nationale et d'hommes en civil qui ont également refusé de s'identifier. (Voir Annexe 3 pour plus d'informations).

La délégation du TMG souhaitait simplement demander au directeur de la prison du Kef s'il était possible de rendre visite à Me Abbou. On a alors répondu aux membres de la délégation qu'ils avaient besoin d'une autorisation pour s'approcher des portes de la prison. Samia Abbou, l'épouse de Me Abbou, a pu lui rendre visite pendant 15 minutes environ.

Lorsque les membres de la mission ont eu l'opportunité d'interroger un représentant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme tunisien, ce dernier a nié qu'il y avait eu harcèlement.

Arrêté le 1er mars 2005, Me Abbou a été condamné à une peine de prison de trois ans et demi en raison d'articles en ligne dans lesquels il critiquait les autorités tunisiennes.

Les jeunes de Zarzis

Depuis leur libération de prison en février 2005, les jeunes de Zarzis doivent faire face à un contrôle administratif strict qui les empêche de mener une vie normale. En fait, la sanction qui les a frappée au début de 2002 continue en dehors de la prison.

L'obligation qui leur est faite de signer un registre tous les jours à des heures différentes et dans des endroits différents empêche ces jeunes de trouver un travail stable ou une formation professionnelle. De plus, on nous a indiqué que des pressions étaient faites sur les employeurs actuels ou éventuels de ces jeunes afin qu'ils s'en séparent ou qu'ils ne les recrutent pas. Finalement, leur label de "terroristes" ne fait qu'accroître leur exclusion et leur isolement.

Ayant fait face à d'innombrables obstacles et formes de harcèlement dans tous les aspects de leur vie dans les deux dernières années, les jeunes se sentent impuissants et dépourvus de leurs droits civiques de base. Leur seule demande consiste en la levée de la mesure de contrôle administratif et en la possibilité de vivre normalement.

Abdallah Zouari

Toutes les demandes déposées par M. Zouari auprès des autorités compétentes, y compris auprès du Président Ben Ali, pour l'autoriser à rendre visite à sa femme et à ses enfants à Tunis à l'occasion de fêtes religieuses ont été rejetées.

M. Zouari n'est pas autorisé à se déplacer au-delà de la ville de Zarzis. Il n'a par exemple pas le droit de se rendre à Djerba située à 4 kilomètres de son lieu de résidence. Le contrôle administratif dure depuis juin 2002 et devrait prendre fin en juin 2007.

M. Zouari n'a pas le droit à une connexion Internet depuis le mois d'avril 2005 et doit dorénavant faire face à des refus de connexion dans les cybercafés. L'on ferait pression sur les propriétaires de ces endroits pour qu'ils lui en refusent l'accès.

2. Le blocage de l'Internet

Dans les précédents rapports du TMG, nous avons constaté le blocage de sites Web, y compris des sites de nouvelles et d'information, ainsi que la surveillance policière des courriels et des cybercafés.

Nous avons recommandé au gouvernement tunisien de mettre fin au blocage de sites Web et à la surveillance policière des cybercafés et des internautes.

Au moment de la publication du présent rapport, nous n'avons constaté aucune amélioration significative de la situation suite à nos recommandations.

Nous maintenons ces recommandations et pressons le gouvernement tunisien d'apporter des améliorations significatives à cette situation, les pratiques tunisiennes en la matière contrevenant directement aux engagements pris par la Tunisie dans les documents officiels issus du SMSI.

Nous avons discuté du blocage de l'Internet avec certains représentants du gouvernement tunisien et organisations de la société civile appuyées par le gouvernement. Ces représentants nous ont en effet confirmé qu'un blocage systématique de l'Internet avait lieu, mais ont indiqué que le blocage des sites politiques ou d'information s'expliquait par le contenu terroriste ou haineux des sites visés. Or, les officiels du gouvernement se sont montrés incapables de nommer quelque processus judiciaire ou réglementaire que ce soit, qui permettrait légitimement à de telles affirmations d'être contestées légalement.

En janvier 2005, nous avons sélectionné vingt sites que nous estimions être bloqués à cause de leur contenu politique ou des informations qu'ils contiennent et qui, à la lumière des lois internationales, ne semblaient présenter aucune information pouvant être considérée comme illégale ou dommageable. En septembre 2005, nous avons effectué de nouveaux tests sur les vingt sites choisis. Nous avons découvert que dix-neuf des vingt sites identifiés demeuraient bloqués au moment des tests. En mars 2007 nous avons conduit la même recherche sur le même échantillon de sites. Tous les sites demeuraient bloqués lors des tests effectués. (Voir Annexe 5 pour la liste des sites).

Le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), une organisation non reconnue, a dressé un inventaire des formes de harcèlement dont il est l'objet, y compris la confiscation des courriels. L'accès à l'Internet du CNLT, habituellement bloqué, était à nouveau disponible quelques jours avant la venue en Tunis de la mission du TMG.

La ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), une association reconnue, a indiqué que son accès à Internet avait été bloqué pendant des mois depuis le mois d'avril 2006. L'accès a été rétabli depuis peu. Cependant, les pièces jointes ne sont pas téléchargeables. (Toutes les ONG font face à la même situation).

Le site web de l'Observatoire pour la liberté de presse, d'édition et de création en Tunisie² (OLPEC) reste par ailleurs bloqué.

L'accès au site web du Forum démocratique pour le travail et les libertés³ (FDTL), un parti politique créé en 1994 et reconnu en 1994, est également bloqué. Le site web du Parti démocratique progressiste (PDP) est également bloqué.

3. La censure des livres

Dans les précédents rapports du TMG, nous avons constaté que la diffusion de livres et de publications était bloquée.

Nous avons recommandé au gouvernement tunisien d'autoriser la diffusion des livres interdits, de mettre fin à la censure et de se conformer aux normes internationales en matière de liberté d'expression.

Au moment de la publication du présent rapport, nous n'avons constaté aucune amélioration significative de la situation suite à nos recommandations.

Par conséquent, nous maintenons ces recommandations et nous pressons tout particulièrement le gouvernement tunisien d'amender l'Article 8 du Code de la presse en levant l'obligation, pour les imprimeurs, de déposer des copies des livres qu'ils impriment auprès du parquet territorialement compétent, du ministère de l'Intérieur et de la Chambre des députés.

Le système du *dépôt légal* est encore utilisé sans vergogne en Tunisie comme une forme cachée de censure des livres. Dans un pays qui s'enorgueillit de publier 1400 titres par an pour une population d'un peu plus de 10 millions d'habitants, seulement 200 ou 300 nouveaux titres sont réellement publiés chaque année; le reste de ces ouvrages étant essentiellement des réimpressions et des livres d'enfants.

Les éditeurs qui publient des ouvrages qui ne plaisent pas au gouvernement voient non seulement leurs livres bloqués chez l'imprimeur (une fois imprimés), mais doivent également faire face à d'autres formes de harcèlement, notamment d'ordre fiscal. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez consulter le premier rapport de l'IFEX-TMG.

Trois livres du Professeur Abdeljelil Temimi, fondateur de la fondation Temimi (FTRSI⁴), sont bloqués après impression au travers de la procédure du dépôt légal. Il s'agit d'un livre sur la censure (2000), d'un livre sur Bourguiba (2003) et d'un livre sur la

² <http://www.observatoire-olpec.org/>

³ <http://www.fdtl.org/>

⁴ Fondation Temimi pour la Recherche scientifique et l'Information (FTRSI) ;
<http://www.tn.refer.org/hebergement/temimi/>

société du savoir. La bibliothèque nationale de Tunisie ne lui donne ni raison, ni réponse quant à ce blocage.

Par ailleurs, la distribution des actes de quatre colloques sur la censure organisés par la FTRSI sont également bloqués par l'intermédiaire de la formalité de dépôt légal. Il se peut que la publication de ces actes ait lieu dans un autre pays arabe.

D'après la ligue des écrivains libres (LEL), la situation de l'édition de livres dans le pays n'a fait qu'empirer depuis 2005. Trois exemples de récents blocages de livres ont été fournis :

- a. "Portrait d'un homme d'affaires qui a réussi" de M. Hamdouni (vice-président de la LEL). Dans un premier temps, une autorisation de publication de ce roman a été émise en novembre 2006. Deux ou trois jours plus tard, un groupe de policiers en civil débarquait chez l'imprimeur du roman afin de saisir les copies du livre qui venaient d'être imprimées et de reprendre le reçu autorisant la publication. D'après la LEL, cette reprise d'autorisation constitue une première.
- b. "Le fauteuil à bascule" d'Amel Mokhtar, une jeune écrivaine tunisienne. Son deuxième roman est bloqué au travers du dépôt légal. Le contenu de ce livre est sans doute jugé trop osé sur le plan des mœurs. En revanche, ses premier et troisième romans sont disponibles.
- c. "Justice" de Falilah Chebbi, une célèbre poète tunisienne qui a déjà publié une vingtaine de livres. Dans ce dernier livre, elle reproche aux régimes arabes de trop dépenser pour l'armement au détriment des dépenses dans le domaine social. «Justice» est bloqué chez l'imprimeur depuis le printemps 2006.

Par ailleurs, trois livres de Jalloul Azzouna, sont toujours bloqués au travers de la formalité de dépôt légal.

Hafidha Chekir, membre du Bureau de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), a essayé de faire publier sa thèse de doctorat sur le rôle du droit dans la promotion des femmes par les presses universitaires, mais cela lui a été refusé. Ce doctorat avait pourtant reçu le Prix droits de l'Homme de la Société française de droit international. Elle a essayé de publier ce texte à compte d'auteur plus tard, mais la procédure de dépôt légal a été utilisée pour empêcher sa diffusion. Par ailleurs, son guide sur la participation des femmes dans la vie politique est également bloqué au dépôt légal. Il s'agit d'un des dix livres bloqués de l'Institut arabe des droits de l'Homme.

Les actes d'un séminaire organisé en novembre 1993 par l'ATFD sur la violence faite aux femmes sont par ailleurs toujours bloqués au dépôt légal.

L'Observatoire pour la liberté de presse, de publication et de création (OLPEC) diffuse des rapports et des alertes à chaque fois qu'un livre est bloqué au dépôt légal. L'OLPEC a

par ailleurs fait un rapport sur le Salon du livre de Tunis 2006 et établi une liste de livres interdits au Salon du livre de Tunis par les autorités tunisiennes. (Voir annexe 4).

Khamsoun – La Pièce

Khamsoun (Corps otage), qui signifie 50, est une pièce de théâtre du célèbre metteur en scène tunisien Fadhel Jaibi. Dans un premier temps, les autorités tunisiennes ont refusé d'autoriser la pièce. Cependant, après un vif succès à l'étranger, notamment à Paris, les autorités n'ont pas eu d'autre choix que d'autoriser la pièce après six mois d'interdiction par la commission de censure du ministère de la culture (qui avait établi une liste abusive de phrases à censurer). Mais l'équipe de *Khamsoun* avait refusé de s'y soumettre.

La pièce aborde les problèmes auxquels fait face la société tunisienne 50 ans après l'indépendance, notamment la torture dans les prisons, le fondamentalisme et le manque de libertés civiques et politiques. La pièce est elle-même devenue la cible d'un tel manque de libertés de par la forte censure à laquelle elle a dû faire face. Les autorités ont assisté aux répétitions de la pièce et ont censuré tous les noms de prison, toutes les dates mentionnées et de nombreux versets du Coran utilisés dans la pièce. Après de longs mois de négociations, le metteur en scène a refusé de s'exécuter et les autorités ont décidé d'autoriser la pièce, mais seulement pendant la semaine. La pièce n'est pas autorisée pendant le week-end et les représentations en Tunisie en février 2007 n'ont pas été très nombreuses.

4. Les organisations indépendantes

Dans le premier rapport du TMG nous avons relevé des restrictions à la liberté d'association, y compris le droit des associations d'être légalement reconnues et d'organiser des réunions.

Nous avons recommandé au gouvernement tunisien de respecter les normes internationales en matière de liberté d'association et de liberté de réunion et de reconnaître légalement les groupes indépendants issus de la société civile.

Le deuxième rapport ne constatait aucune amélioration de la situation suite à nos recommandations. Lors de la dernière mission, nous avons à nouveau constaté de nouvelles attaques à l'endroit d'organisations légalement reconnues mais indépendantes, notamment la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), l'Association tunisienne des magistrats (ATM) et l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). Les problèmes et harcèlements divers et variés auxquels ces associations légales sont confrontées (campagnes de calomnie dans les médias par exemple) ont conduit à un quasi arrêt de leurs activités. Les autorités tunisiennes se sont assurées que ces associations ne soient plus en état de travailler en bloquant les fonds qui leur sont destinés, en bloquant ou en contrôlant leurs communications électroniques et téléphoniques. Le courrier est parfois arrêté et les téléphones portables sont souvent surveillés. En clair, ces organisations ne sont plus en mesure de faire le travail dont on leur avait reconnu le droit de le mener à bien.

Nous considérons que ces attaques représentent une grave détérioration eu égard au respect des droits de la personne.

Par conséquent, nous réitérons avec vigueur notre recommandation au gouvernement tunisien de prendre les mesures nécessaires pour permettre à des organisations indépendantes de se former sans devoir au préalable obtenir l'approbation des autorités politiques.

Le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT)

La surveillance reste la même tous les jours. La même équipe de policiers contrôle les allées et venues en direction des locaux du CNLT. La police occupe les magasins proches de ses locaux. Même les réunions les plus petites sont interdites si bien que toute réunion du CNLT est impossible.

Le CNLT a déposé un recours auprès du Tribunal administratif pour excès de pouvoir en mars 1999. A ce jour, le Tribunal n'a toujours pas statué sur son cas.

D'après le CNLT, les personnes qui viennent dans les bureaux du CNLT afin de se plaindre du harcèlement dont elles sont l'objet sont arrêtées par la police et conduites au poste de police où on les force à signer un papier dans lequel elles s'engagent à ne jamais revenir au CNLT.

Par ailleurs, le CNLT est semble-t-il devenu la cible d'une nouvelle forme de harcèlement, le harcèlement fiscal. Comme le CNLT n'est pas officiellement reconnu, ses bureaux sont situés dans l'appartement de M. Omar Mestiri, qui est en train de faire face à un harcèlement de la part de l'administration fiscale. M. Mestiri fait l'objet d'un redressement fiscal qui couvre la période pendant laquelle il était en résidence surveillée et sa période de résidence à l'étranger.

En tant que membre de la rédaction de *Kalima*, ce harcèlement peut avoir de graves conséquences pour le journal *Kalima*, une voix indépendante⁵ dans le paysage médiatique tunisien. La fin de *Kalima* porterait un coup terrible au pluralisme tunisien dans un pays où la presse écrite se caractérise déjà par un manque criant de pluralisme.

La Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH)

Les bureaux locaux de la Ligue sont sous surveillance policière. La situation de la Ligue a empiré depuis le SMSI de novembre 2005. Le Bureau de la Ligue peut se réunir, mais la Ligue n'est pas autorisée à organiser des congrès et des sessions de formation. Depuis le mois d'avril 2006, il n'y a pas eu une seule réunion. La LTDH ne reçoit plus de courrier. Depuis le 5 juillet 2006, les accès de la Ligue à Internet sont bloqués. Les campagnes de calomnie visant la Ligue dans la presse sont quotidiennes. Le Président de la Ligue, Me Mokhtar Trifi, a été calomnié au Parlement où on l'a traité d'espion à la solde des Américains. Il ne se passe pas une semaine, d'après Me Trifi, sans que la Ligue ne soit attaquée, y compris à la télévision.

Les autorités ne souhaitent pas fermer la Ligue. Elles cherchent simplement à éviter qu'elle fasse son travail, déclare Souhayr Belhassen, Vice-présidente de la Ligue.

Le 30 octobre 2006, le Ministère des Affaires étrangères tunisien a fait circuler une note verbale aux ambassades présentes en Tunisie. Cette note rappelait aux représentants des gouvernements étrangers en Tunisie que la Ligue n'avait pas le droit de mener quelque

⁵ Le TMG a pu constater le refus des autorités d'autoriser de nouveaux journaux indépendants. En septembre 2005, Mark Bench, Directeur général du Comité mondial pour la liberté de la presse (WPF), et Alexis Krikorian, directeur liberté de publier à l'Union internationale des éditeurs (UIE), ont accompagné Sihem Bensedrine, rédactrice en chef du magazine en ligne *Kalima*, ainsi que deux autres collaborateurs, au Ministère de l'Intérieur à Tunis pour déposer la déclaration visant à enregistrer *Kalima*. Violant l'Article 13 du Code de la presse tunisien, le représentant du ministère de l'Intérieur a refusé d'accuser réception de cette déclaration. C'est la quatrième fois depuis 1999 que le ministère de l'Intérieur ne se conforme pas à la loi tunisienne en refusant de remettre à Sihem Bensedrine un reçu prouvant qu'elle a officiellement informé le gouvernement de son intention de lancer un journal.

activité que ce soit à cause des procès en cours⁶, ajoutant que la seule activité qu'elle pouvait entreprendre était son congrès. Cette note faisait suite à deux visites avortées de représentants de l'Ambassade américaine auprès de la section de Bizerte. Un rappel a été envoyé le 1er décembre 2006 après que de nombreux diplomates se soient montrés solidaires en rendant visite à la Ligue suite à la note du 30 octobre. Cela dit, le soutien de certains diplomates a eu tendance à diminuer depuis le SMSI.

Le 17 février 2007, de manière contradictoire par rapport aux notes verbales du Ministère des Affaires étrangères, le verdict du dernier procès d'une longue série de procès intentés contre la Ligue finit pas tomber, annulant la convocation émise par le Bureau de la Ligue visant à réunir le Congrès de la Ligue en septembre 2005 et en mai 2006. En d'autres termes, la Ligue n'a pas le droit de tenir son congrès.

Il nous semble que les autorités tunisiennes ont fait passer le message contradictoire suivant : la seule activité que la Ligue soit autorisée à conduire est la préparation de son congrès, mais elle n'est pas autorisée à le tenir. Par conséquent, les autorités tunisiennes s'efforcent de faire de la plus ancienne des ligues des droits de la personne du continent africain et du monde arabe, une coquille vide.

Le TMG reste très inquiet quant à la pression politique intense des autorités et de personnes proches du parti au pouvoir sur l'indépendance de la LTDH.

L'Observatoire pour la liberté de presse, d'édition et de création en Tunisie (OLPEC)

L'organisation s'inquiète du fait que les conditions de la liberté d'expression en Tunisie se soient dégradées depuis le SMSI. Elle s'inquiète par ailleurs de l'utilisation que les autorités pourraient faire des incidents armés de décembre 2006⁷ pour augmenter la pression sur la société civile. Le fait que l'organisation existe toujours est en soi une performance. L'OLPEC a fait appel devant un tribunal administratif en 2001 pour devenir une organisation légalement reconnue, mais le tribunal n'a toujours pas statué sur son cas. Par conséquent l'OLPEC n'est toujours pas une entité légale. Elle ne peut ni ouvrir de bureaux, ni avoir de compte en banque. L'OLPEC est officiellement non-existante.

L'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD)

Au même titre que la LTDH, l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) est l'une des rares ONG à la fois légalement reconnue et indépendante en Tunisie.

⁶ La LTDH a du faire face à 34 procès depuis 2000, ce qui représente un véritable harcèlement judiciaire. Pour plus d'informations sur les procès, voir : http://campaigns.ifex.org/tmg/fr_rapports.html

⁷ Le gouvernement tunisien a censuré l'information au sujet des accrochages mortels entre les forces de sécurité et des groupes armés à la fin du mois de décembre 2006 et au début du mois de janvier 2007 dans les faubourgs sud de Tunis.

La nouvelle Présidente de l'ATFD, Mme Khedija Cherif, a indiqué aux membres de la mission du TMG que les membres de l'ATFD devaient faire face à un harcèlement accru. Une nouvelle forme de harcèlement consiste à exclure les membres de l'association des conférences universitaires. La Faculté de droit de Sfax a même récemment annulé une conférence afin d'éviter la participation d'une des membres de l'association. Dans les réunions internationales (l'ATFD peut y participer au contraire des organisations non reconnues comme l'OLPEC ou le CNLT par exemple), les membres de l'association sont la cible d'attaques verbales de la part des représentants des associations officielles.

D'après l'ATFD, la répression post-SMSI est devenue plus perverse, mieux organisée et plus profonde. En plus des formes de harcèlement habituelles auxquelles l'association était confrontée avant le SMSI (surveillance policière, exclusion des médias, campagnes de calomnie dans les médias etc.), une nouvelle forme de harcèlement a émergé post-SMSI : le harcèlement économique via le blocage du financement de l'association. En effet, la troisième tranche d'un financement de l'Union européenne canalisé par le truchement de la Fondation Friedrich Naumann dans le cadre du projet "égalité" est bloquée par les autorités tunisiennes depuis le mois de mai 2006. L'ATFD a écrit à plusieurs reprises, pour l'instant en vain, au Ministère de l'intérieur – en septembre 2006, novembre 2006 et janvier 2007 – afin de connaître les raisons du blocage. Lorsque le Commissaire européen en charge des Relations extérieures, Mme Benita Ferrero-Waldner, a soulevé la question du blocage avec le Ministre tunisien des Affaires étrangères le 1er février 2007, ce dernier a indiqué qu'il n'était pas au courant du blocage.

En juin 2006, l'ATFD a été contrainte de tenir son congrès dans ses locaux de l'avenue de la liberté. Une fois de plus, il n'a pas été possible pour l'association de louer une salle en ville.

5. Journalistes et dissidents

Dans le premier rapport du TMG, nous avons observé des restrictions à la liberté de mouvement des défenseurs des droits de la personne et des dissidents politiques, ainsi qu'une surveillance policière, un harcèlement, de l'intimidation et une interception des communications.

Au moment de la publication du deuxième rapport, nous n'avons constaté aucune amélioration de la situation suite à nos recommandations.

En mars 2007, la situation s'est dégradée, notamment au plan du harcèlement dont sont de plus en plus victimes les journalistes tunisiens.

Par conséquent, nous réitérons avec force notre inquiétude quant au harcèlement systématique des journalistes, des activistes et dissidents et nous demandons la mise en place de mesures immédiates visant à mettre un terme à la surveillance politique et au harcèlement des individus engagés dans la défense légitime des droits de la personne et de la liberté d'expression.

Au moment de la publication du présent rapport, nous recommandons par ailleurs à l'Union européenne de recourir davantage aux « Orientations de l'union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme » de 2004 <http://www.consilium.eu.int/uedocs/cmsUpload/web10056re01.fr04.pdf>.

La dernière mission du TMG a jeté une lumière crue sur l'absence de progrès pour les journalistes et les défenseurs tunisiens. Les deux groupes sont harcelés de manière systématique par les autorités à travers la retenue de courrier et de courrier électronique, à travers des interdictions de déplacement arbitraires et à travers l'ingérence d'employés du gouvernement dans leur vie privée, ingérence qui peut prendre la forme d'un harcèlement et d'une surveillance, y compris de leurs amis et de membres de leur famille.

Les journalistes indépendants comme Lotfi Hajji ne sont pas en mesure de travailler librement en tant que correspondants étrangers. Le journaliste Taoufik Ben Brik a pu récemment publier des articles dans un journal tunisien privé, et ce pour la première fois depuis 18 ans. Les activistes ne sont pas autorisés à travailler en Tunisie, si bien qu'ils sont tributaires de soutiens financiers divers pour vivre une vie normale.

6. La liberté de la presse

Dans le premier rapport du TMG, nous avons constaté une censure de la presse et un manque de diversité dans le contenu des journaux.

Au moment du deuxième rapport, nous avons constaté un pas dans la bonne direction (l'annonce du 27 mai 2005 concernant l'abolition du «dépôt légal» pour les périodiques), mais aucune autre mesure allant dans le sens de nos recommandations n'a été appliquée.

Avec le présent rapport nous constatons toujours l'absence de liberté de la presse en Tunisie. Les raisons principales de cet état de fait étant la censure d'Etat, l'absence de réseaux ouverts de distribution comprenant tous les médias écrits et une distribution à sens unique des ressources financières. Par conséquent, nous réitérons ces recommandations précédentes. Nous demandons au gouvernement tunisien de prendre des mesures visant à lever toutes les restrictions portant sur le journalisme indépendant et visant à encourager la diversité sur le plan du contenu et de propriété de la presse. Par ailleurs, nous demandons également au gouvernement tunisien d'abolir le système du «dépôt légal » pour les journaux étrangers.

Enfin, nous appelons le Ministère de l'intérieur à respecter et à appliquer l'Article 13 du Code de la presse qui permet la création de journaux et de périodiques.

Les journaux tunisiens et étrangers sont toujours sous la menace de la censure. Pendant la dernière mission du TMG, trois journaux français (les quotidiens *Le Monde* et *Libération*, ainsi que l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*) n'ont pas été disponibles à la vente pendant plusieurs jours parce qu'ils contenaient des articles qui déplaisaient aux autorités tunisiennes, y compris un article de Taoufik Ben Brik dans le quotidien *Libération* du 21 février 2007. L'article était intitulé (ironiquement) : "En 2009, je vote pour Ben Ali". Alors qu'il est régulièrement publié à l'étranger, M Ben Brik est de facto interdit de publication dans son propre pays.

La distribution est occasionnelle. Elle favorise les journaux proches des autorités. Dans les kiosques, il faut demander au kiosquier le journal d'opposition que l'on souhaite acheter dans la mesure où il est peu probable que ce dernier mette le dit journal en évidence. Ces obstacles à la distribution visent à isoler l'opposition de la population et à perturber la disponibilité auprès des citoyens tunisiens de contenu et d'information non contrôlés.

Lors de la dernière mission du TMG, un réacteur en chef a déclaré : "Il suffit d'ouvrir un journal pour voir s'il est sous le contrôle du gouvernement ou non : ceux qui sont contrôlés par le gouvernement ont toute la publicité".

Les journalistes sont censurés même dans la presse officielle. Un article intitulé : "Bayrou le candidat du bon sens" aurait été censuré dans le journal gouvernemental francophone *La Presse*.

7. La torture, la brutalité et l'impunité

Dans le premier rapport du TMG, nous rapportions des récits de cas récents et crédibles de torture, commis en toute impunité par les services de sécurité.

Nous avons recommandé au gouvernement tunisien d'autoriser la tenue d'enquêtes indépendantes dans les cas de torture attribués aux forces de sécurité.

Au moment du deuxième rapport, nous avons constaté une certaine amélioration des conditions de détention dans les prisons, mais aucune amélioration notable n'a été enregistrée sur notre principale recommandation. Malgré certains progrès, les conditions de détention dans les prisons demeuraient très préoccupantes.

La dernière mission du TMG ne peut témoigner d'aucune évolution dans le bon sens. Bien au contraire, la brutalité policière a tendance à devenir quotidienne dans les espaces publics. Les gens ont de plus en plus peur.

Par conséquent, nous réitérons la recommandation émise en 2005 et incitons vivement le gouvernement tunisien à tout mettre en œuvre pour éliminer la pratique de la torture par les services de sécurité.

8. La Justice

L'absence d'une justice indépendante et d'un Etat de droit fonctionnant normalement est considérée comme l'un des problèmes majeurs de la société tunisienne. Ceci a été confirmé par des sources diverses et variées lors de la dernière mission du TMG en Tunisie. D'après les mêmes sources, la majorité des avocats, des juges et des magistrats tunisiens est favorable à l'indépendance de la Justice, mais un groupe restreint d'individus ayant des liens très forts avec le pouvoir est très actif dans son contrôle du système, créant ainsi une situation de peur dans la société tunisienne.

Parmi les éléments ayant conduit à cette état de fait, il y a : les arrestations arbitraires, le manque d'information aux familles des personnes arrêtées, mais aussi le traitement non-démocratique des juges par le harcèlement et les mutations arbitraires.

Sur la base de ces faits, nous demandons aux autorités tunisiennes de tout faire pour que le système judiciaire du pays soit conforme aux normes internationales en matière d'indépendance de la justice et pour respecter l'État de droit afin de renforcer la liberté d'expression.

C. CONCLUSION :

La dernière mission du TMG en Tunisie (27 février – 4 mars 2007) a mis en évidence l'absence d'amélioration notable sur le plan de la liberté d'expression en Tunisie depuis le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) organisé à Tunis en novembre 2005. Au contraire, de nombreux rapports indiquent une impasse dans bien des domaines et une détérioration dans d'autres. Les personnes interviewées lors de cette mission ont montré du doigt un recours accru à l'intimidation et à la violence, tout en dénonçant l'impossibilité de contester de telles pratiques abusives.

Comme indiqué dans l'introduction, l'absence d'amélioration nous a amené à la conclusion que le gouvernement tunisien a cherché à étouffer davantage les dissidents tunisiens depuis le précédent rapport du TMG de mai 2006. En conséquence, le présent rapport maintient et réitère avec force toutes les recommandations passées du TMG au gouvernement tunisien.

Les autorités tunisiennes ont rejeté en bloc toutes les recommandations faites précédemment par le TMG. Elles ont également cherché à discréditer notre travail et celui de l'IFEX en général en le présentant comme étant partial et tendancieux notamment parce que nous aurions refusé de rencontrer des groupes de la société civile tunisienne avec lesquels nous ne partageons pas le même point de vue sur la Tunisie. Ceci n'est pas vrai⁸.

Il est par ailleurs intéressant de relever que lors de missions précédentes, le TMG avait pu rencontrer les autorités tunisiennes au niveau des ministres. Le TMG souhaite donc exprimer sa déception quant au manque de volonté apparent des autorités tunisiennes à organiser des réunions au niveau ministériel lors de la dernière visite du groupe en Tunisie.

Nous en profitons pour rappeler aux lecteurs de ce rapport que nous demandons simplement aux autorités tunisiennes de se conformer à leurs obligations internationales en matière de droits de l'Homme, ainsi qu'à leurs engagements pris dans le cadre des documents finaux du SMSI. Des droits de l'Homme fondamentaux, comme les libertés d'expression, de circulation et d'association et les droits de chercher, de recevoir et de

⁸ Avant la dernière mission, le Président du TMG a contacté l'Ambassade de Tunisie à Oslo en demandant l'organisation de réunions avec les autorités tunisiennes entre le 27 février et le 4 mars 2007 (dates de la dernière mission du TMG en Tunisie). La demande de réunions a été faxée le 15 février 2007, soit plus de 10 jours avant le début de la mission. Bien que la demande par fax indique les dates de la mission, une réponse par courriel n'a pas été envoyée au Président du TMG avant son départ pour la Tunisie. Les autorités tunisiennes bloquant les accès à l'Internet, le courriel en question n'a pas pu être lu depuis l'hôtel où résidait le Président du groupe à Tunis. Le courrier en question, confirmant de possibles réunions avec le Ministère de la Justice et demandant la mise en place de réunions avec les groupes de société civile proches du pouvoir, n'a été porté à la connaissance du TMG qu'après une réunion avec Ridha Khemakhem (chargé de mission) au Ministère de la Justice le vendredi 2 mars 2007 (cette réunion avait été mise en place par téléphone). A ce stade, toutes les réunions du groupe avaient été organisées et il était impossible d'organiser d'autres vu que les membres du TMG quittaient le pays le 4 mars au plus tard. Nous déplorons cette façon de travailler.

répandre l'information et de créer des organisations sans interférence gouvernementale, n'existent pas en Tunisie. Ces droits sont respectés dans les pays démocratiques où l'Etat de droit prévaut.

Malheureusement, ce n'est pas le cas en Tunisie non plus. Par conséquent, le TMG se doit de conclure qu'il est toujours très important pour les organisations des droits de l'Homme, pour les organisations défendant la liberté d'expression et pour la communauté internationale dans son ensemble – l'Union européenne assumant une responsabilité particulièrement importante dans le cas tunisien – de continuer à suivre de près les développements en matière de droits de l'Homme et de liberté d'expression en Tunisie.

Oslo – Genève – Paris – Amsterdam – Le Caire

D. ANNEXES :

**ANNEX 1: Lettre du
18 janvier 2007 du
TMG au SG des
Nations Unies, M.
Ban Ki Moon**

H.E. Ban Ki Moon
Secretary General
United Nations
First Avenue at 46th Street
New York, NY 10017
Fax: +1 212 963 7055 / 4879

January 18, 2007

Your Excellency,

As members of the Tunisia Monitoring Group (TMG), established in 2004 under the umbrella of the International Freedom of Expression Exchange (IFEX), we are writing to express our deep concern at the continuous violations of this basic right by the Tunisian authorities since the World Summit on the Information Society (WSIS) was held in Tunis in November 2005. The TIMG, now composed of 16 IFEX members, was set up to evaluate the freedom of expression situation in Tunisia prior to and in the aftermath of the second phase of the in November 2005

On September 2, 2005 and following two fact-finding missions to Tunisia which brought to the attention of the international community the unprecedented attacks on freedom of expression in that country's recent history, we wrote to your predecessor. We called on Secretary General Kofi Annan to "strongly encourage the Tunisian authorities to act to put an end to these attacks, which in the minds of many call into question Tunisia's suitability to host the World Summit on the Information Society."

In a public reaction to our open letter, the second of its kind since 2004, Mr. Annan declared that the holding of the WSIS in Tunis offered "a good opportunity for the Government of Tunisia to address various human rights concerns, including those related to freedom of opinion and expression."

Unfortunately, Mr. Annan's optimistic and encouraging statement was totally ignored by the Tunisian authorities, who chose to defiantly carry on with their policies of harassment and intimidation of independent journalists and human rights defenders on the eve as well as in the wake of WSIS. These attacks, documented by human rights groups and also by Western diplomats based in Tunis, went on unabated even after the Tunisian government won a seat on the UN Human Rights Council in May 2006.

Most recently, the Tunisian government has once again engaged in censorship with its Soviet-style handling of deadly clashes between security forces and armed groups in the end of December 2006 and in early January 2007 in the Southern suburbs of Tunis. We were once again shocked by the unacceptable disregard of the Tunisian population's basic right to information about these incidents. In fact, neither President Zine El Abidine Ben Ali nor his government have responded to local and international journalists' requests for details of the incident, which left 14 people dead, including two members of the security forces, according to official sources.

It seems that Tunisians can only get accurate information about important events in their country through reports from international or Arab media, particularly Al-Jazeera, whose correspondent in Tunisia and those who are interviewed are often intimidated and harassed by plainclothes police.

Local and international human rights groups have expressed fear that the widening circle of repression and injustice will further undermine the stability and the future of a country which was regarded by many outside Tunisia as one of the most qualified Arab countries to turn into democracy.

One of the most prominent victims of the cycle of torture and injustice today is Mohamed Abbou, a human rights lawyer currently in prison for pieces he wrote for online sites. Abbou's wife and children, as well as rights defenders and journalists, such as Neziha Rejiba, Sihem Ben Sedrine, Radhia Nasraoui, Moncef Marzouki, Hamadi Jebali, Abdallah Zouari, Ali Ben Salem, Souhayer Belhassen and Lotfi Hajji are among the favourite targets of the ministry of the interior and its plainclothes police and thugs.

We would like also to draw your attention to the unrelenting police and judicial harassment of the Tunisian Human Rights League (LTDH), the oldest rights group in Africa and the Arab world. On 3 February, a court in Tunis postponed once again its hearing of the complaint filed against this human rights group by members of President Ben Ali's political party, the Democratic Constitutional Rally. The 30-year old LTDH has been denied the right to hold its general meeting since September 2005; so has the beleaguered Tunisian Journalists Syndicate.

Other groups such as the IFEX member, the Observatory for Freedom of the Press, Publishing and Creation (OLPEC), and the National Council for Liberties in Tunisia (CNLT), the Tunis Center for the Independence of the Judiciary, the Association for the Struggle against Torture, the International Association to Support Political Prisoners, the League for Free Writers and Raid-Attac Tunisia are arbitrarily denied the right to function under Tunisian law.

As the behaviour of the authorities has not improved since the WSIS was held in Tunis, we request and would very much appreciate your assistance in urging the Tunisian government to take the following steps to see the country's declining freedom of expression record improved:

1. Release from prison human rights lawyer Mohamed Abbou who is imprisoned, like hundreds of other Tunisians, on charges related to the peaceful exercise of his basic right to freedom of expression and association.

Local, regional and international rights groups and Western governments maintain that these prisoners, known worldwide as political prisoners and prisoners of conscience, have neither used nor advocated the use of violence and have been denied the right to a fair trial.

Abbou was apprehended by the police in the streets of Tunis on March 1, 2005, less than 24 hours after posting an opinion piece on the Internet criticising the Tunisian government's decision to invite Israeli Prime Minister Ariel Sharon to the WSIS.

Paradoxically, he was sentenced by a criminal court in Tunis, following an unfair trial on April 28, 2005, to three-and-a-half years of imprisonment for publishing statements "likely to disturb public order" and for "defaming the judicial process" and also for alleged "violence", nearly four years ago, against a female lawyer close to the government. A Tunisian appeals court on June 10, 2005 confirmed his prison sentence following a hearing that fell far short of international standards for a fair trial, according to human rights defenders and diplomats in attendance. (The opinion piece used to indict Abbou was not the one he posted on the Internet on the eve of his arrest by the police, but another posted in August 2004 in which he compared the inhumane conditions in the US-run Abu Ghraib prison in Iraq to those prevailing in Tunisian prisons.)

2. End harassment of human rights groups and journalists such as the judicial harassment of the Tunisian League for Human Rights and intimidation and assault of its members; and the arbitrary administrative sanctions and police harassment compelling journalist Abdallah Zouari to live 500 km from his wife and children and preventing him from earning a living or using public Internet cafés.

3. Release all banned books and publications, including those written by prominent democracy advocates like Mohamed Talbi and Moncef Marzouki, and edited by institutions committed to human rights education.

4. Recognise the inalienable right of civil society groups to operate freely and without any form of harassment of their leading figures and members. In particular, we call for the recognition of and respect for the right to freedom of association of the National Council for Liberties in Tunisia, the Tunis Center for the Independence of the Judiciary, the Association for the Struggle against Torture, the International Association to Support Political Prisoners, the League for Free Writers, Raid-Attac Tunisia and many other civil society groups.

We are concerned at the removal in 2005 by the authorities of the democratically elected leadership of the Executive Board of the Tunisian Association of Magistrates (TAM). This is especially troubling within the context of the absence of an independent judiciary

in Tunisia. The eviction of the legitimate leadership of TAM is an obvious attack on the law of associations and on the statutes of TAM.

5. End harassment of independent publishers, writers and journalists and leading figures of the Tunisian Journalists' Syndicate, whose establishment in May 2004 was in conformity with the Tunisian Labour Code.

6. End the abusive application of the Law on Terrorism of December 10, 2003 which local and international human rights groups say unfortunately turned out to be a tool to silence and punish critics of the government.

7. Assure that the right to establish media outlets is not solely reserved to individuals or groups close to the government and establish a fair and transparent procedure for the award of broadcast licenses through an independent regulatory body. Lift arbitrary decisions preventing the launch of different papers, including "Kalima" and the weekly "L'Expression" of the privately-owned Assabah Group.

8. Ensure that the right to access Internet cafés and to freely surf the Web is not restricted and end the practice of blocking websites for their informational or political content.

The blatant conflict between the United Nations' values and principles on the one hand and Tunisia's record on freedom of expression and media freedom on the other hand cannot be ignored any longer, particularly after taking the responsibility to hold the WSIS in Tunis and the election of Tunisia to the UN Human Rights Council in May 2006.

Thank you for your attention to this letter. We look forward to your early reply.

Sincerely,

Members of the IFEX-TMG:

Arabic Network for Human Rights Information (HRinfo.net), Egypt
ARTICLE 19, UK

Canadian Journalists for Free Expression (CJFE), Canada

Egyptian Organization for Human Rights (EOHR), Egypt

Index on Censorship, UK

International Federation of Journalists (IFJ), Belgium

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA), The Netherlands

International Press Institute (IPI), Austria

International Publishers' Association (IPA), Switzerland

Journaliste en danger (JED), Democratic Republic of Congo

Media Institute of Southern Africa (MISA), Namibia

Norwegian PEN, Norway

World Association of Community Radio Broadcasters (AMARC), Canada

World Association of Newspapers (WAN), France

World Press Freedom Committee (WPFC), USA

Writers in Prison Committee of International PEN (WiPC), UK

**ANNEX 2: Réponse
des Nations Unies en
date du 13 mars 2007**

United Nations  Nations Unies

HEADQUARTERS - SIÈGE NEW YORK, NY 10017
TEL: 1 (212) 963.2012 - FAX: 1 (212) 963.4361

13 March 2007

Dear Mr. Iversen,

I write in response to your letter of 18 January 2007, addressed to the Secretary-General, in which you convey the concerns of the International Freedom of Expression Exchange (IFEX) Tunisia Monitoring Group regarding freedom of expression in Tunisia, both before and after the second phase of the World Summit on the Information Society held in November 2005.

I have forwarded your letter to the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights with the request that it be brought to the attention of the Special Rapporteur on the promotion and protection of the right of opinion and expression, Mr. Ambeyi Ligabo, who has within his remit responsibility for gathering information on discrimination against, threats or use of violence and harassment against individuals or professionals in the field of information.

Yours sincerely,



Shashi Tharoor
Under-Secretary-General
for Communications and Public Information

Mr. Carl Morten Iversen
Chair
International Freedom of Expression Exchange
Tunisia Monitoring Group
Toronto, Canada

**ANNEX 3: Alerte du
1er mars 2007 au
sujet de Me
Mohammed Abbou**

MISE A JOUR - TUNISIE

1 Mars 2007

Journée Mohammed Abbou: la délégation du TMG bloquée et intimidée à la porte de la prison

SOURCE: Groupe d'observation de la Tunisie au sein de l'IFEX (IFEX-TMG)

****Mise à jour d'alertes de l'IFEX du 8 décembre, 8 mai, 26 et 21 avril, 15, 6 et 2 mars et 28 février 2006, entre autres****

Journée Mohammed Abbou: la délégation du TMG bloquée et intimidée à la porte de la prison

Plus tôt dans la journée, les membres de la délégation du groupe d'observation de la Tunisie (TMG), en mission en Tunisie du 27 février au 4 mars 2007, ont été physiquement empêchés d'accéder à la rue du Kef (ville située à 170 km au sud-ouest de Tunis) où se situe la prison de l'écrivain et avocat Mohammed Abbou par des hommes en civil refusant de s'identifier.

De plus, un deuxième cercle plus distant d'hommes également en civil dévisageaient ouvertement et prenaient des photographies des membres de la délégation du TMG, suscitant par la même une atmosphère tendue. Les mêmes hommes, sans doute des policiers, ont interdit aux membres de la délégation du TMG de prendre des photographies. La voiture de la délégation du TMG avait été au préalable arrêtée pendant une dizaine de minutes sur la route du Kef par un groupe de gendarmes de la garde nationale et d'hommes en civil qui ont également refusé de s'identifier. La délégation du TMG voulait simplement demander au directeur de la prison du Kef s'il était possible de rendre visite à Me Abbou. On a alors répondu aux membres de la délégation qu'ils avaient besoin d'une autorisation pour s'approcher des portes de la prison. Samia Abbou, l'épouse de Me Abbou, a pu lui rendre visite pendant 15 minutes environ.

Carl Morten Iversen, Président du TMG, a déclaré: "Je suis scandalisé par ce qui s'est passé au Kef aujourd'hui. Des hommes non identifiés nous ont empêché d'accéder à la rue menant à la prison où le célèbre prisonnier d'opinion Mohammed Abbou est emprisonné,

nous empêchant ainsi de tout simplement demander la permission de lui rendre visite. Il s'agit d'un abus de pouvoir. Demain nous aurons une réunion au Ministère de la Justice et de droits de l'Homme. Nous comptons bien exiger des réponses quant à ces agissements, tout en réitérant notre appel à la libération immédiate de Mohammed Abbou".

Arrêté le 1er mars 2005, Me Abbou a été condamné à une peine de prison de 3 ans et demi en raison d'articles en ligne dans lesquels il critiquait les autorités tunisiennes.

On a eu recours au code de la presse et au code pénal pour inculper Me Abbou pour "publication de faux rapports visant à perturber l'ordre public", "insulte envers la justice" et "incitation de la population à ne pas respecter les lois". Sa condamnation est tombée le 29 avril 2005 et a été confirmée en appel le 10 juin 2005 au cours d'une audience dénoncée par les observateurs internationaux comme un simulacre de justice pendant laquelle ni Me Abbou, ni ses avocats n'ont été autorisés à contester les accusations à son encontre.

Les conditions d'emprisonnement de Me Abbou sont des plus difficiles. Depuis l'emprisonnement de son mari, Mme Abbou et ses proches ont été continuellement harassés et menacés par les forces de sécurité.

Note aux journalistes:

Le groupe d'observation de la Tunisie (TMG) est une coalition de 16 organisations créée en 2004 pour suivre de près la liberté d'expression en Tunisie dans les mois qui conduisent au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et dans les mois qui suivent. Ces 16 organisations sont toutes membres de l'Echange international de la liberté d'expression (IFEX), un réseau mondial de 71 organisations nationales, régionales et internationales engagées dans la défense de la liberté d'expression.

La sixième mission du TMG en Tunisie (du 27 février au 4 mars 2007) est composée de représentants de l'Union Internationale des Editeurs (UIE), d'Index on Censorship, du centre PEN norvégien et de l'Association Mondiale des Journaux (AMJ).

Les membres du TMG sont:

Arabic Network for Human Rights Information (HRinfo.net), Egypt
ARTICLE 19, UK
Canadian Journalists for Free Expression (CJFE), Canada
Egyptian Organization for Human Rights (EOHR), Egypt
Index on Censorship, UK
International Federation of Journalists (IFJ), Belgium
International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA), The Netherlands
International Press Institute (IPI), Austria
International Publishers' Association (IPA), Switzerland
Journaliste en danger (JED), Democratic Republic of Congo
Media Institute of Southern Africa (MISA), Namibia
Norwegian PEN, Norway
World Association of Community Radio Broadcasters (AMARC), Canada
World Association of Newspapers (WAN), France

World Press Freedom Committee (WPFC), USA
Writers in Prison Committee of International PEN (WiPC), UK

Pour plus d'information, veuillez contacter : Alexis Krikorian, UIE, tél portable : + 41 79 214 55 30 et Carl Morten Iversen PEN Norvège, tél portable + 47 926 88 023 ou voir : <http://campaigns.ifex.org/tmg> (dont le site est toujours bloqué en Tunisie)

**ANNEX 4: LISTE
DES LIVRES
INTERDITS –
SALON DU LIVRE
DE TUNIS 2006**

Source: OLPEC

Livres confisqués au salon du livre de Tunis 2006

N°	Titre	écrivain	Maison d'édition	pays
1	Abaïsser le regard	Hilal ben Saleh El Hashemi	Aljil Al Waed	Oman
2	Le role de la mosquée	Saleh ben Salim EL Rabkhi		
3	La mission réussie	Hamad ben Mohammed El Othmani		
4	Réforme de la Nation	Ahmed El Khalili		
5	Comment rendre votre famille heureuse	Om El Warith El Jamiyya		
6	Les coupes du droit chemin (1ère partie)	Abul Rabi'		
7	Larmes dans le Mihrab de la repentance (poésie)	Om El Warith Al Jamiyya		
8	Les inspirations du Mihrab	Ahmed EL Khalili		
9	Dualité dans la personnalité islamique	Ahme El Khalili		
10	Découvrez votre position	Ruqayya El Khrousiyya		
11	Mot	Hamad El Miwali		
12	Comment trouver une épouse qui vous rende heureux	Nourel Din Ben Ahmed		
13	Hymnes sur les deux rives (de la rivière) (poésie)	Khamis EL Mikdami		
14	Al Imam Jaber Ben Zaid et l'essentiel de la pensée Ibadhi	Zianah El Harthiyya		
15	Le rôle d'Ibadhi dans l'unification de la nation	Jamila El Rabkhi		
16	Signes de l'heure de la Résurrection	Khalid AL Wahibi		
17	Les efforts des affaiblis	Zahran El Barashdi		
18	Justice	Ali EL Hijri		
19	Les messages de Dieux	Aziz Mash-hour	Dar El Farqad	Syrie

20	Ayman El Zawahiri	Jamal Abdul Rahim		
21	Le nouveau visage du capitalisme	Tawfiq Al Madini	Union des écrivains arabes	Syrie
22	Critiquer les établis	Raja' ben Salamah	Darul Talia'	Liban
23	Laïcité partielle et laïcité totale (deux parties)	Abdul Wahab El Misiri	Darul Shorouq	Egypte
24	Le berger des esprits	Ibnul Qayyim Al Jouziyyah	Tous les éditeurs et tous les libraires	
25	L'esprit	Ibnul Qayyim Al Jouziyyah	Tous les éditeurs et tous les libraires	
26	Dictature dans les régimes modernes	Ali Khalifa El kwari	Centre d'études Wihda	Liban
27	Prophète- le style Khalifa dans le leadership politique arabe contemporain	Bashir Mohammed El Khadra	Centre d'études Wihda	Liban
28	Fondamentalisme arabo-islamique	Hussain Saad		
29	Encyclopédie des mouvements islamiques	Ahmed EL Mousili		
30	Corruption et bonne gouvernance	Débat		
31	La fatwa d'Abdul Halim Mahmoud		Darul Maarif	Egypte
32	Possession d'armes		Maison des livres de droit	Egypte
33	Consensus et volonté dans leur dimension unificatrice	Rafiq El Ajam	Maison du livre arabe	Liban
34	Vue de la Mutazila	Ali El Thwaihi	Maison Al Rushd	Arabie Saoudite
35	Nation, société et Etat	Radhwa El Sayyed		Liban

Livres examinés et autorisés :

1	Conflits perpétuels	Zakaria El Mahrami	Maison d'édition génération d'avenir	Oman
2	Sécurité et pensées sociales	Said El Hitali	<i>idem</i>	
3	Le Coran et les défis modernes	Mohammed El Rashid	La maison des pionniers	
4	La montée de la pensée philosophique en Islam	Sami El Nash-shar	Daarul Maarif	Egypte
5	Liberté religieuse en	Abdul Mitaal Al	Daarul Maarif	Egypte

	Islam	Seidi		
--	-------	-------	--	--

Livres et écrivains interdits au salon du livre de Tunis :

Livres:

1	La position du Coran vu par ses rivaux	Omar Abdul Rahman	Dar masr el Mahrousa	Egypte
2	Changements dans le mouvement islamiste	Kamal Habib	<i>idem</i>	
3	Mouvements islamistes- vue de l'intérieur	Montaser El Zayyat	<i>idem</i>	
4	Ayman el Zawahiri, tel que je le connaissais	Montaser El Zayyat	<i>idem</i>	
5	Islam et Politique	Abdul Elah Belqziz	Centre culturel arabe	Maroc
6	La première guerre de civilisations	Mahdi El Manjara	<i>idem</i>	
7	Le futur de l'Islam politique, points de vue américains	Ahmed Yousef	<i>idem</i>	
8	Islam et Politique	Hasan El Turabi	Daarul Saqi	Londres
9	Dictionnaire de terminologie politique	Hasan El Turabi	Daarul Saqi	Londres
10	Ibno Taymiyya (tous les titres)		Tous les éditeurs	
11	Ibno El Qayyem Al Jowziyyah (tous les titres)		Tous les éditeurs	

Ecrivains interdits:

Mohammed Said Al Bouti
 Hasan Al Turabi
 Tawfiq Al Madini
 Sayyed Qutb
 Hasan Hanafi
 Ibno Taymiyya
 Ibno El Qayyem Al Jowziyyah

ANNEX 5: Liste des sites Web bloqués qui présentent des nouvelles, des informations politiques et des informations sur la Tunisie, et qui étaient bloqués en date du 28 février 2007

1. **<http://www.tunisnews.net/>**
 - Un site de nouvelles politiques de l'opposition tunisienne
2. **<http://www.albadil.org/>**
 - Site web du parti des travailleurs tunisiens (interdit)
3. **<http://www.cprtunisie.com/>**
 - Site web officiel du Congrès pour la République, parti tunisien non reconnu
4. **<http://www.nawaat.org/>**
 - Un site de nouvelles politiques de l'opposition tunisienne
5. **<http://www.maghreb-ddh.sgdg.org/>**
 - Un site de nouvelles politiques de l'opposition tunisienne
6. **<http://www.nahdha.net/>**
 - Site web de An-Nahdha, mouvement islamiste tunisien interdit
7. **<http://www.reveiltunisien.org/>**
 - Un site de nouvelles de l'opposition tunisienne; satire politique
8. **<http://www.kalimatunisie.com/>**
 - "la parole", une vue indépendante sur les informations et la politique tunisiennes
9. **<http://www.hrinfo.net>**
 - Site web du Réseau arabe pour l'information en matière de droits de l'Homme (membre du TMG)
10. **<http://www.rsf.fr>**
 - Site web d'une ONG internationale faisant campagne pour la liberté de la presse
11. **<http://www.omct.org>**
 - Site web d'une ONG internationale faisant campagne contre la torture
12. **<http://www.amnesty.org>**

- Site web d'une ONG internationale faisant campagne pour les droits de l'Homme
- 13. **<http://www.cnlt98.org>**
 - Site web d'une ONG tunisienne non reconnue faisant campagne pour les droits de l'Homme en Tunisie
- 14. **<http://www.observatoire-olpec.org>**
 - Site web d'une ONG tunisienne non reconnue faisant campagne pour la liberté d'expression en Tunisie
- 15. **<http://www.ifex.org>**
 - Site du réseau international de liberté d'expression
- 16. **<http://www.euromedrights.net>**
 - Site web d'une organisation regroupant des organisations militant pour les droits de l'Homme dans la région «Euromed»
- 17. **<http://www.verite-action.org>**
 - Site web d'une ONG suisse faisant campagne pour les droits de l'Homme en Tunisie
- 18. **<http://www.alarabiya.net>**
 - Site web de la chaîne d'information Al Arabiya (Dubai)
- 19. **<http://www.fdtl.org>**
 - Site web de parti politique tunisien (reconnu)
- 20. **<http://www.pdpinfo.org>**
 - Site web de parti politique tunisien
- 21. **<http://www.etunisie.net/>**
 - Site web d'E-tunisie